

ZI des Loaittières
41600 NOUAN-LE-FUZELIER
Tél. : 02 54 88 58 28
E-mail : smictomdesologne@orange.fr
Site internet : www.smictomdesologne.com

Convention de mise à disposition d'un composteur individuel

Le SMICTOM de Sologne vous a équipé gratuitement

- d'un composteur et d'un bioseau
- d'un lombricomposteur

La présente convention a pour objectif de décrire les engagements de chacun et de garantir la bonne utilisation des composteurs.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

M'engage à :

- Réserver l'utilisation du matériel alloué à mon habitation principale située exclusivement sur le territoire du SMICTOM de Sologne
- Effectuer le tri des déchets organiques destinés à être compostés à l'aide du composteur individuel
- Suivre les indications du guide du compostage qui m'est remis
- Répondre à des questions dans le cadre d'un suivi concernant l'utilisation du composteur, et de la fabrication de mon compost
- Conserver le matériel fourni en bon état et ne pas le céder à titre onéreux ou gratuit
- Restituer le matériel alloué en cas de non-utilisation

Le SMICTOM de Sologne s'engage de son côté à :

- Me fournir gratuitement un composteur individuel et d'un bioseau
- Me fournir les consignes de montage du composteur à la distribution
- Me fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage grâce à la distribution d'un guide du compostage,
- Me former sur la pratique du compostage individuel

- Répondre à d'éventuelles questions concernant la pratique du compostage via l'adresse mail dédié : biodechets.smictomdesologne@orange.fr, ou bien par téléphone au 02 54 88 74 03.

Le SMICTOM de Sologne se réserve le droit de reprendre le composteur, bioseau, lombricomposteur s'il constate que les engagements ne sont pas respectés.

L'utilisateur,

Le Président

Fait à :

Le/...../.....

JM DEZELU

Signature : (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Signature



Protection des Données personnelles :

Les informations recueillies par ce formulaire sont destinées à la gestion du suivi de l'utilisation de composteurs individuels. Elles seront traitées par le SMICTOM de Sologne sans être transmises à d'autres services. En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018 et de la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, chaque personne concernée par les données collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification voire d'effacement.